

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Initiative

(formulaire de dépôt)

Conseil
N° de tiré à part : $8-101-010$
Déposé le : \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
Scanné le :

Art. 127 à 129 LGC L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi

à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative

Pour la gratuité des transports publics en terre vaudoise

Texte déposé

Cet été, l'Estonie est devenu le premier pays au monde à instaurer la gratuité des transports publics sur l'ensemble de son territoire pour ce qui concerne les bus. Dans la même veine, plus d'une soixantaine de villes ou agglomérations à travers le monde ont instauré la gratuité des transports en communs. Une initiative cantonale a par ailleurs été lancée dans le canton de Neuchâtel en automne dernier. La gratuité des transports publics, par les exemples cités précédemment, est un projet de plus en plus acquis et notre canton aurait, par le biais de cette initiative parlementaire, l'occasion de jouer un rôle pionnier en Suisse.

La gratuité des transports publics répond efficacement à des enjeux d'ordre écologique et de décongestion du trafic, enjeux auxquels notre canton est loin d'être étranger. À l'heure où une majorité croissante de gens vont de plus en plus loin pour se rendre de leur lieu de domicile à leur lieu de travail, que les routes sont souvent engorgées car le transport privé en voiture est encore largement privilégié, que la crise écologique et environnementales est entamée, et sachant que selon le journal de l'ATE de septembre 2017, seuls 2.9 % des gens choisissent leur moyen de transport par souci écologique, il nous apparait nécessaire de mettre urgemment en place des mesures efficaces incitant à l'usage des transports publics déjà existants.

Beaucoup d'usagers font un calcul simple, partant du fait qu'ils ont une voiture pour laquelle ils ont déjà payé taxes et assurances, il leur est meilleur marché de se déplacer dans leur véhicule privé que de prendre les transports collectifs, dont les tarifs sont souvent dissuasifs, surtout pour les familles. Par ailleurs, seuls 4 % des vaudois ont un abonnement général selon un article du 20 minutes mars 2018. Et selon une étude, de 1990 à 2013 les tarifs des transports publics et

principalement les CFF, on fait un bon de plus de 80 % pour un aller-retour. Ils invoquent aussi le manque de cadences desdits transports en commun pour préférer leur voiture, alors que les entreprises de transports invoquent, elles, la sous-utilisation pour augmenter les prix. Cela, au nom d'une rentabilité à court terme qui reste discutable dans un domaine si sensible. Il est donc nécessaire de mettre en place des modalités incitatives efficaces pour entamer la transition de l'usage privilégié de la voiture vers les transports collectifs, à un moment où l'urgence écologique est un constat avéré qui rassemble autant une partie de la classe politique qu'une grande majorité de la population.

Les transports en commun sont déjà largement subventionnés par la Confédération et le Canton non seulement en ce qui concerne les infrastructures, mais aussi l'exploitation. Il s'agirait de financer maintenant la part que paient les usagers soit environ 1/3. Pour cela, nous proposons sa mise en place par deux biais. Le premier, par les impôts, sachant que les finances et l'économie vaudoise se porte au mieux. Deuxièmement, le financement de la part actuellement payée par les usagers se ferait par ce que nous pourrions nommer « un versement transport », soit une taxe sur le bénéfice des entreprises installées sur notre territoire et dont le siège social est implanté dans notre canton. Cette taxe est basée sur un modèle réalisé par d'autres initiatives de ce même type dans les villes ou agglomérations qui ont introduits la gratuité des transports en commun (ex. Aubagnes dans le sud de la France).

Au vu du nombre important de grandes entreprises et de multinationales qui peuplent notre territoire, ce financement pourrait pour une bonne partie couvrir la gratuité des transports en commun, et avec en complément la perception de l'impôt permettrait le développement et le réaménagement de certaines lignes et infrastructures, mais aussi permettrait la création d'emplois. Bien évidemment, cela exige qu'il y ait derrière une volonté politique claire. De plus nous considérons que les entreprises créatrices de richesses doivent enfin commencer à répartir cette richesse pour que l'ensemble de la population en profite, notamment les travailleurs qui la créent.

La mise en place de cette taxe sur les entreprises se ferait dans l'année civile dans laquelle le parlement a approuvé cette initiative parlementaire. La mise en place de la gratuité des transports publics se ferait dans l'année civile dans laquelle le premier versement de la taxe et des impôts destinés à cet effet ont été perçus par l'Etat. Cette initiative ne concerne, en principe, pas les transports de type « remontées mécaniques » des Alpes vaudoises ou du Jura. La loi d'application réglera les détails et exceptions en particulier le cas des régions limitrophes du canton et dont les compagnies de transports travaillent sur deux ou plusieurs cantons.

En conclusion, l'initiative demande de modifier la Constitution cantonale, et notamment son article 57, comme suit : « les transports publics sont gratuits sur tout le territoire cantonal ».

Les initiants demande son renvoi directe à une commission du Grand Conseil.

Commentaire(s)	
Conclusions	
Dévelopment and abligatoire (colon art. 120a LCC)	
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	X
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	
(c) prise en considération immédiate	

Nom et prénom de l'auteur :	Signature:
Vincent Keller	
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):
Marc Vuilleumier	
Jean-Michel Dolivo	
Hadrien Buclin	
Yvan Luccarini	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

А		•
Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy fande
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine Due ()	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Nicolet Jean-Marc Paccaud Yves an anary	Ryf Monique Schaller Graziella
Paccaud Yves fan aman	Schaller Graziella
	The contract of the second of
Pahud Yvan	Schelker Carole
Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Petermann Olivier	Schwab Claude
Podio Sylvie	Simonin Patrick
Pointet François	Sonnay Eric
Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Probst Delphine	Stürner Felix
Radice Jean-Louis //2/ Cudice	Suter Nicolas
Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Ravenel Yves	Treboux Maurice
Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Richard Claire	van Singer Christian
Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Ruch Daniel	Zünd Georges
Rydio Alexandre	Zwahlen Pierre
	Petermann Olivier Podio Sylvie Pointet François Porchet Léonore Probst Delphine Radice Jean-Louis Rapaz Pierre-Yves Räss Etienne Ravenel Yves Rey-Marion Aliette Rezso Stéphane Richard Claire Riesen Werner Rime Anne-Lise Rochat Fernandez Nicolas Romanens Pierre-André Romano-Malagrifa Myriam Roulet-Grin Pierrette Rubattel Denis Ruch Daniel